

## REFLEXION SUR UNE CATASTROPHE PREVISIBLE

Tout comme vous et j'imagine l'ensemble des français je suis ébranlé de voir une partie de notre patrimoine forestier détruit par les flammes. C'est abominable et pour moi la sécheresse bien qu'aggravante n'explique pas tout. Je connais parfaitement la forêt usagère de la Teste de Buch pour avoir effectué de nombreux services lorsque j'avais en charge le Bassin d'Arcachon dans le cadre de la police de l'environnement. Cette forêt usagère millénaire est dense et manque d'entretien. Mais inutile d'accabler les propriétaires de cette forêt, ils ont des obligations et plus de contraintes que d'avantages.

L'intervention menée au Parlement par Europe Écologie les Verts a abouti à l'annulation du plan de gestion simple d'une partie de cette forêt. Cela est dommageable et préjudiciable puisque ce plan de gestion aurait validé des actions cruciales comme, le débroussaillage, les accès pompiers, l'abattage de certains arbres, etc..

La continuité écologique, la protection de la biodiversité ne doivent pas empêcher l'entretien de nos forêts. Depuis la préhistoire l'homme a entretenu la forêt, d'abord pour se nourrir, se chauffer, construire un abri, mais aussi pour éviter des catastrophes en nettoyant et valorisant son patrimoine qui est **universel et nous appartient tous**.

- Ne pas respecter cela, c'est aujourd'hui et pour plusieurs décennies compte tenu des dégâts irréversibles causés par cet incendie, ne plus permettre la vie des êtres du règne animal et végétal et l'on peut s'interroger sur notre existence sans les forêts.
- Ne pas respecter cela c'est allé à l'encontre de la définition du mot écologie.

Mais il est également nécessaire de s'interroger sur l'efficacité des moyens qui ne sont pas en adéquation avec le massif forestier départemental et plus largement aquitain représentant près de trois millions d'hectares de forêt, soit 17 % de la forêt nationale. Ces moyens doivent être organisés en tenant compte des paramètres suivants :

- Le réchauffement climatique.
- La fragilité des massifs forestiers essentiellement plantés en résineux.
- L'économie engendrée par une forêt de production qui génère des milliers d'emplois.
- Les ressources en oxygène vitales pour l'humain sur la planète.

### Les moyens matériels

Ils ne sont pas adaptés à la surface de nos massifs forestiers.

1. Un manque crucial de canadairs basés en permanence du début du printemps à la fin de l'automne se fait sentir dans le massif des Landes de Gascogne. Plus on est réactif et plus on est efficace. Au moins deux canadairs et un avion Dash largueur de retardant sur les périodes précitées et en alerte permettraient d'éviter le pire qui se produit aujourd'hui.
  
2. En complément des vigies sur les pylônes d'observation, il est nécessaire de pré-positionner des unités d'intervention (camions citernes forestiers et hommes) au cœur des massifs dans les périodes et heures les plus chaudes de la journée. Ce dispositif a montré son efficacité en méditerranée. Pour autant il n'est pas appliqué dans nos massifs.

3. Création de pare-feux et entretien régulier (une fois par an) de ces derniers et de ceux existants. Sur ces corridors, véritables remparts contre les incendies, le sol doit être dépourvu de toute végétation.
4. Création de forage ou mise en place de citernes d'eau à grande capacité, le tout installé au cœur des massifs forestiers, sur des points stratégiques et en périphérie des hameaux isolés (protection des habitations). Cela permet un ravitaillement rapide des camions citernes forestiers.
5. Aides :
  - Subventions accordées aux sylviculteurs pour l'entretien de leurs parcelles boisées. Cela pourrait se faire sous forme de crédits d'impôt.
  - Suppression de la tva sur les travaux forestiers consistant au nettoyage (débroussaillage ou broyage) des parcelles boisées. Est-il normal que les propriétaires forestiers (souvent de petites unités) payent une taxe sur ces travaux indispensables permettant d'éviter ou de limiter considérablement la propagation des incendies ?

### Les moyens humains

1. Il existait un corps de sapeurs pompiers professionnels **forestiers**. Ce corps qui avait fait ses preuves a été dissout. Ces hommes étaient parfaitement formés aux techniques d'intervention des feux de forêt. Ils étaient positionnés au plus près des zones à risques. Connaissance du milieu, réactivité, interprétation, lien permanent avec la population et les associations DFCI étaient leurs forces. Il est aujourd'hui fondamental de recréer en urgence ce corps et de lui donner les moyens (hommes, matériel forestier). Les casernes des communes forestières ont été vidées de leurs effectifs affectés dans les grandes métropoles (BORDEAUX, etc.) ou l'assistantat à la personne est plus prioritaire que des milliers d'hectares de pins.
2. Ces corps de sapeurs pompiers professionnels **forestiers** doivent se coordonner avec les associations de DFCI qui jouent un rôle fondamental, de part leur connaissance du terrain et son milieu.
3. Nécessité pour les associations de DFCI d'être structurées et de mettre en place des responsables de secteur qui guideront les pompiers sur les feux naissants. Une meilleure réactivité permettra d'être plus efficace et limitera considérablement les incendies.

Le constat est que le prix fort est payé aujourd'hui et l'histoire se souviendra que certains au nom d'un esprit trop protecteur ont favorisé cette catastrophe qui jour après jour a détruit un patrimoine vital et qui ne pourra pas être légué aux générations futures.

Je veux saluer le courage et l'abnégation des soldats du feu qui sur la terre et dans les airs luttent dans des conditions extrêmes afin de préserver les vies et les maisons.

Vous connaissez mon engagement pour une nature respectée, j'y ai consacré 43 années de part mon activité professionnelle, mais aujourd'hui les stigmates de cette tragédie qui restera à jamais dans les mémoires doivent nous faire réfléchir et penser différemment. Oui, il est possible d'agir autrement pour protéger nos forêts et des solutions existent. La voie est maintenant ouverte pour une **REFLEXION SUR CETTE CATASTROPHE PREVISIBLE.**

Jean-Claude POMIÈS  
Retraité  
Ancien Inspecteur de l'Environnement